

# edito

mundi  
**Kezako**  
LE MAG' DES QUESTIONS DE SOCIÉTÉ

est édité par

**Enrick B. Éditions**

E.U.R.L.

Siège social

47 rue Servan, 75011 Paris

**Coordonnées de la rédaction**

**Tél. : 01 45 14 81 11**

**Fax : 01 42 51 43 76**

**carole.billiout@enrickb-editions.com**

**Directeur de la publication :** Enrick Barbillon

**Rédactrice en chef :** Carole Billiout

**Ont participé à la rédaction de ce numéro :**

Marie-Laurentine Caetano et Lucie Hoornaert

**Directrice artistique :** Marie Dortier

**Illustrations :** Giovanni

**Pictogrammes :** Freepik

**Comité pédagogique :**

Thierry Chemin, avocat et membre d'InitiaDROIT

Élisabeth Delatte, ancienne conseillère à la cour d'appel

Marie-José Merlin, professeure de français

**Ils portent un regard avisé sur...**

Bastien Bonneau, BD et histoire

Tatiana Vassine, éléments graphiques et réseaux sociaux

## SERVICE ABONNEMENT

Kezako mundi

c/o Abomarque

CS 60003

31242 L'Union Cedex

Tél. : 05 34 56 35 60 (10h >12h, 14h >17h)

<https://goo.gl/frOL1l>

[kezako@abomarque.fr](mailto:kezako@abomarque.fr)

## Impression

Colorix

5 bd Dondukov, entr 3, app 3

1000 Sofia

Bulgarie

Commission paritaire : 1123 D 92834

Périodicité mensuelle ISSN 2492-1165

Loi n° 49-956 du 16/07/1949 sur les publications destinées à la jeunesse

Dépôt légal à parution

La reproduction des textes, des dessins et des photographies publiés dans ce numéro est interdite.

© Kezako mundi 2023/Enrick B. Éditions

## En couverture

© travelview/Adobe stock

© laurencsoulez/Adobe stock

© Christian Charisius/Dpa/Age Fotostock

© Explore Collection/Age fotostock

**V**ous le savez (notamment grâce à notre rubrique « Que dit la loi ? »), nos activités quotidiennes sont régies par des lois : de l'achat d'une baguette de pain (contrat oral) à la déclaration d'une naissance, en passant par la responsabilité pénale d'une personne lorsque celle-ci commet une infraction.

Cette organisation de la société dans laquelle les citoyens sont dotés de droits et de devoirs et où les relations entre chacun sont régies par des lois se nomme « État de droit ». Elle nous permet de vivre ensemble et a pour objet, entre autres, de prévenir ou régler les conflits qui pourraient naître entre les citoyens et entre ces derniers et l'État.

Mais pour que cela fonctionne correctement et que les citoyens ne soient pas soumis à des lois injustes et à des dirigeants ou des législateurs tout-puissants, l'État de droit suppose la mise en œuvre de plusieurs garde-fous, en tête : l'égalité de tous les citoyens (dirigeants compris) devant la loi et un équilibre et une séparation entre les différents pouvoirs (ceux de faire la loi, de l'appliquer et d'en contrôler le respect).

Prêts à en savoir plus sur les rouages et le fonctionnement de notre société ? Alors plongez avec nous dans ce panorama : des origines de l'État de droit (qui prend sa source dans la philosophie antique) à son application actuelle, en France, qui n'est pas exempte de défauts...

**Carole Billiout**



[www.kezako-mundi.com](http://www.kezako-mundi.com)



[www.facebook.com/pages/Kezako-mundi/820145668067725?ref=hl](https://www.facebook.com/pages/Kezako-mundi/820145668067725?ref=hl)